

Prélèvements de bois

Dernière mise à jour : 02 avril 2026



Etat favorable et tendance à l'amélioration

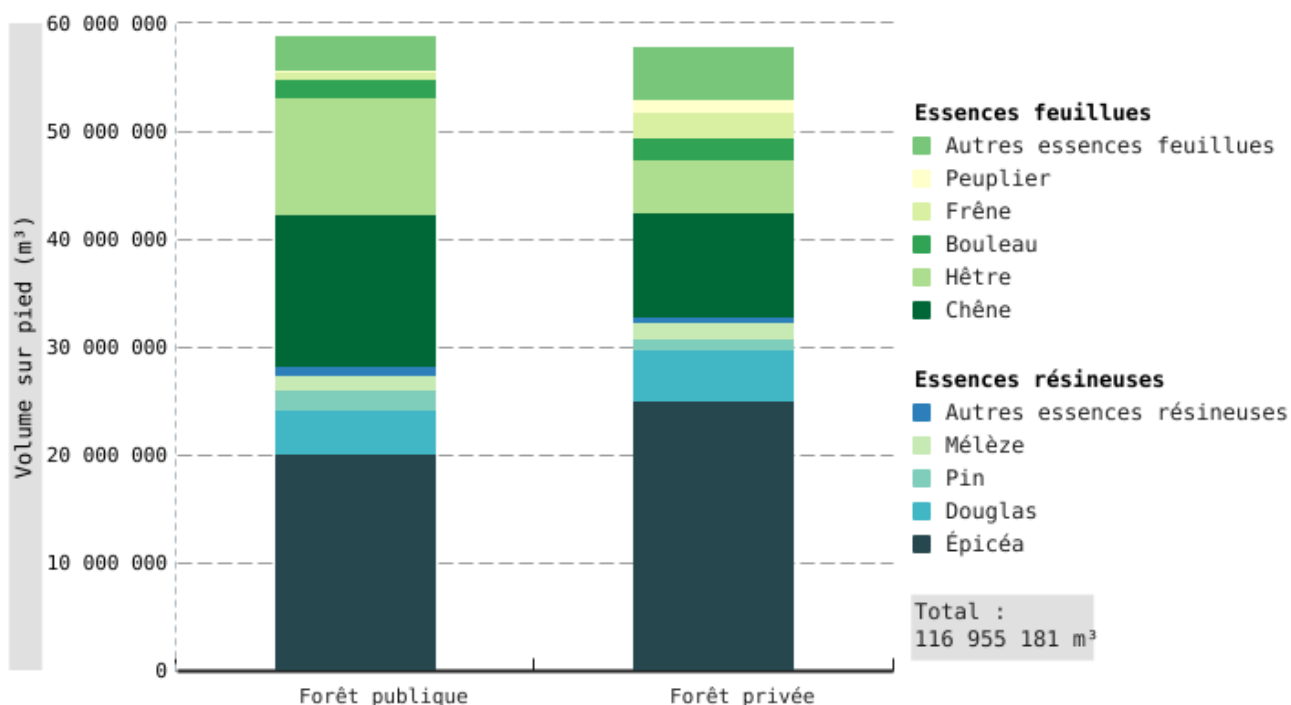
Principale ressource forestière, le bois est un matériau naturel destiné à de multiples usages : construction, ameublement, chauffage ou encore isolation thermique et acoustique... Afin de maintenir le capital de cette ressource naturelle wallonne, il est nécessaire d'assurer un équilibre, sur le long terme, entre les volumes prélevés et les volumes produits par les arbres.

Capital bois : volumes sur pied partagés entre forêt publique et forêt privée

Sur la période 2015 - 2023^[1], le volume total de bois sur pied en Wallonie était estimé à près de 117 millions de m³. La moitié de ce volume était située en forêt publique^[2], l'autre moitié en forêt privée. En forêt publique, la répartition du volume sur pied en fonction du type d'essences était assez équilibrée, le volume étant constitué à 52 % d'essences feuillues et à 48 % d'essences résineuses (dont 34 % d'épicéas). En forêt privée, le volume sur pied était constitué à 43 % d'essences feuillues et à 57 % d'essences résineuses (dont 43 % d'épicéas). Sur l'ensemble de la forêt, le chêne et le hêtre constituaient les essences feuillues majoritaires, représentant en forêt publique 42 % du volume de bois sur pied et en forêt privée 25 %. Les volumes sur pied, qui représentent le capital de la ressource bois, évoluent en fonction des normes et des choix de régime sylvicole mais dépendent aussi de facteurs externes (changements climatiques, maladies...)



Volumes de bois sur pied en Wallonie, par types de propriétaires (2015 - 2023)*



* Données issues des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028).

État de l'environnement wallon – Source : Filière Bois Wallonie

© SPW - 2026

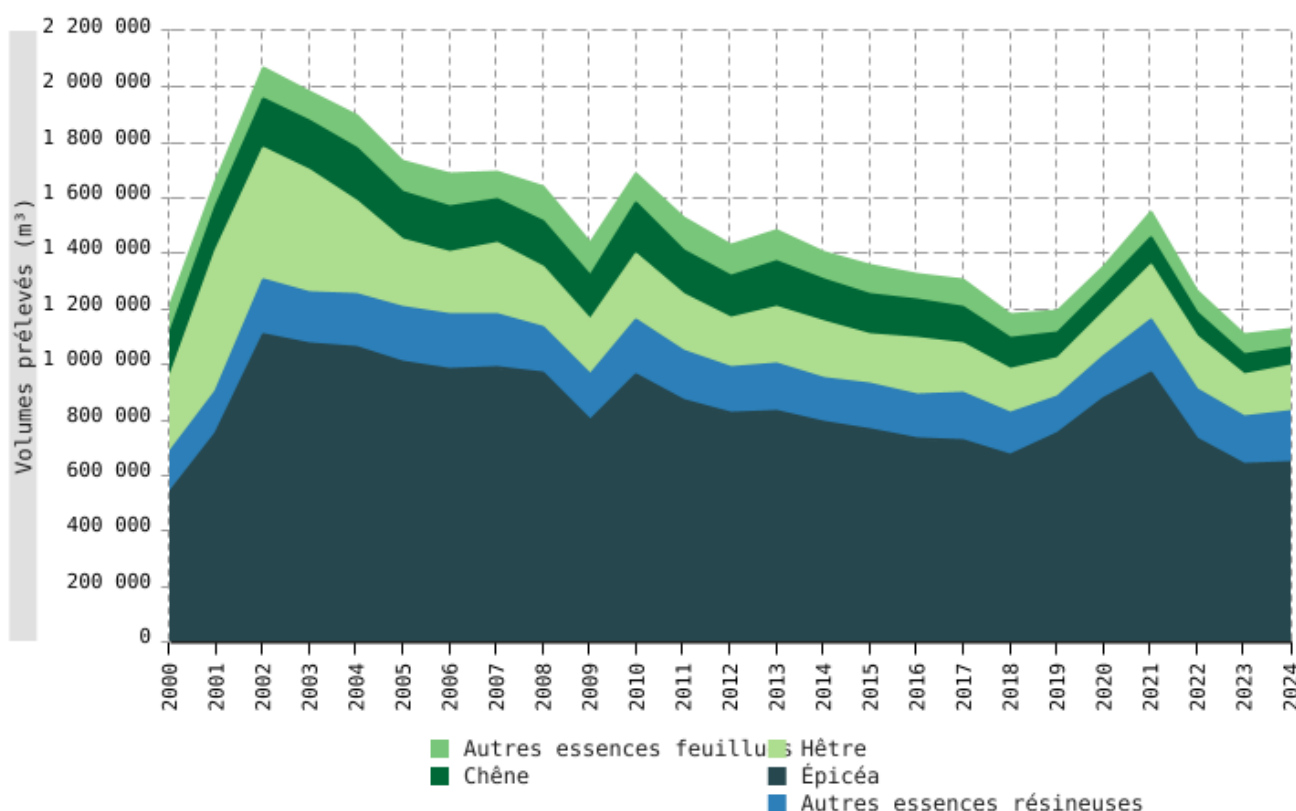
Forêt publique : des prélèvements globalement en baisse

En ce qui concerne la forêt publique^[3], 1 123 254 m³ de bois ont été prélevés en 2024, soit 4,8 m³ par hectare de forêt productive^[4]. À lui seul, l'épicéa représentait 57,3 % du volume prélevé, ce qui correspondait à près de 13 m³ par hectare de pessière (peuplement d'épicéas). Cette prépondérance de l'épicéa dans les prélèvements se marque sur toute la période analysée.

Sur l'ensemble de la période 2000 - 2024, 3 pics de prélèvement ont été observés: en 2002, 2010 et 2021. Les volumes conséquents prélevés au début des années 2000 ont résulté d'une part d'un retard dans l'exploitation d'épicéas qui n'avaient pas pu être exploités après la tempête de 1999, et d'autre part de l'exploitation sanitaire forcée de hêtres en conséquence d'attaques de scolytes. En 2010, les tempêtes ont forcé l'exploitation des chablis qu'elles avaient provoqués. Le 3^{ème} pic s'explique quant à lui par les attaques de scolytes de l'épicéa qui ont suivi des périodes de sécheresses et qui ont forcé la récolte de nombreux peuplements à partir de 2018. En outre, de nombreux peuplements plantés dans les années '70 sont arrivés progressivement à maturité. Par ailleurs, les coupes excédentaires dans les peuplements touchés par les scolytes ont généré des retards d'exploitation dans d'autres peuplements.

Depuis le pic de 2002, le volume prélevé total a montré une tendance à la baisse (-45,6 %), le ramenant en 2024 à un niveau similaire à celui de l'année 2000. Il est à noter que les surfaces de pessières tendent à diminuer [↗](#), ce qui laisse présager la poursuite de la diminution globale des prélèvements en épicéa dans les années futures^(a). Les prélèvements des autres essences résineuses affichent une tendance relativement stable. Quant aux essences feuillues, les volumes prélevés ont aussi globalement diminué depuis 2002 (-55,7 % en moyenne) mais ces diminutions portaient sur des volumes largement inférieurs à ceux de l'épicéa. Elles ont vraisemblablement trouvé leur origine dans le mauvais état sanitaire de nombreux peuplements et le manque de régénération naturelle en certains endroits, rendant les agents forestiers réticents à délivrer des volumes habituels.

Prélèvements de bois en forêt publique en Wallonie



État de l'environnement wallon – Source : SPW ARNE - DNF (Statistiques internes EFOR)

© SPW - 2026

Des prélèvements légèrement inférieurs aux volumes produits

Une gestion durable de la ressource bois implique d'assurer un équilibre en maintenant, sur le long terme, des volumes prélevés inférieurs ou égaux aux volumes produits, soit un taux d'exploitation 100 %. Cet équilibre est imposé en forêt publique par le Code forestier [↗](#).

Sur l'ensemble de la forêt wallonne^[5], le rapport entre volumes prélevés et volumes produits sur la période 2015 - 2023^[1] était inférieur à 100 % (taux d'exploitation de 98 %). Toutefois, les résineux,

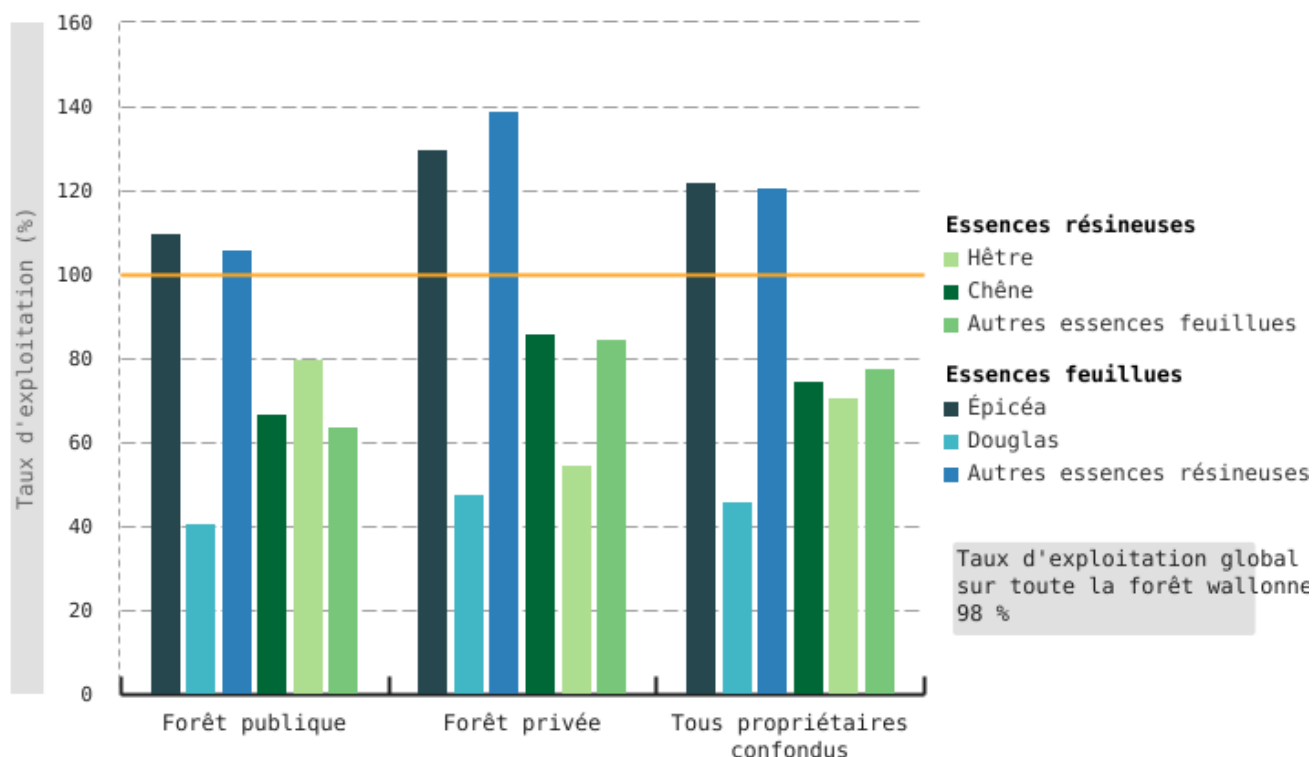
et plus particulièrement l'épicéa, étaient en surexploitation. Cette surexploitation s'explique par l'arrivée à maturité des nombreux peuplements plantés dans les années 70 qui a conditionné un important volume de prélèvement. De plus, les gestionnaires forestiers, suivant l'évolution des pratiques sylvicoles [↗](#), n'ont pas replanté systématiquement de l'épicéa après l'exploitation des peuplements arrivés à maturité^(a), en particulier dans les zones où les conditions n'étaient pas optimales, ce qui a réduit les volumes produits par cette essence. Par conséquent, le taux d'exploitation global de l'épicéa sur la période 2015 - 2023 (122 %) était largement supérieur au seuil d'équilibre, que ce soit en forêt publique (110 %) ou en forêt privée (130 %).

Le douglas, fréquemment planté en forêt privée et publique ces dernières années, avait sur la période un taux d'exploitation particulièrement bas (46 %). Le sylviculteur wallon a tendance à être un peu conservateur dans la gestion de cette essence, ce qui amène à un sous-prélèvement mais permet d'obtenir un bois de meilleure qualité (nœuds plus petits et cernes plus fins).

Les autres essences résineuses ont fait l'objet d'une surexploitation sur la période (121 %), qui a surtout concerné le pin, avec un taux d'exploitation global de 225 %, et des taux d'exploitation de 460 % et 151 % en forêt privée et publique respectivement^(b). Cette essence très appréciée au 19^{ème} siècle s'est progressivement fait supplanter par d'autres essences plus productives. Il y a donc de moins en moins de peuplements de pins issus d'une régénération récente et les anciens peuplements qui arrivent à leur terme d'exploitabilité ne sont pas remplacés^(c).

En ce qui concerne les feuillus, la sous-exploitation sur la période (75 %) est due à différents facteurs évoqués plus haut (mauvais état sanitaire des peuplements, régénération naturelle manquante).

Taux d'exploitation des forêts en Wallonie, par types de propriétaires (2015 - 2023)*



* Données issues des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028).

État de l'environnement wallon – Source : Filière Bois Wallonie

© SPW - 2026

[1] Données issues des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028).

[2] Forêts appartenant à un propriétaire public (Communes, Région wallonne, Provinces, CPAS...), de ce fait soumises au régime du Code forestier [et](#) dont la gestion est assurée par le Département de la nature et des forêts (DNF) du SPW ARNE.

[3] Les données de volumes prélevés présentées dans ce paragraphe se basent sur les statistiques des ventes organisées par le DNF et ne concernent donc que les forêts publiques. Il n'y a pas de données similaires pour les forêts privées.

[4] Une superficie forestière est considérée comme productive dès que du bois y est produit, sans présager de l'usage qui en sera fait (les réserves intégrales en forêt sont par exemple considérées comme des superficies productives). Cela concerne les peuplements forestiers mais aussi les trouées et les mises à blanc qui constituent un état de transition limité dans le temps entre deux périodes de production. Les superficies forestières productives sont reprises dans la fiche d'indicateurs "Ressources forestières" [et](#).

[5] Les données de volumes prélevés et de volumes produits présentées dans ce paragraphe se basent sur les mesures et estimations réalisées dans le cadre de l'IPRFW et concernent autant les forêts privées que les forêts publiques.

Évaluation

+ Etat favorable et tendance à l'amélioration

État : Favorable

- Référentiel : décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier [🔗](#) - principe de maintenir les volumes de bois prélevés inférieurs ou égaux aux volumes produits.
- Sur la période 2015 - 2023, les volumes de bois prélevés (toutes essences confondues sur l'ensemble de la forêt wallonne) représentaient 98 % des volumes produits.

Tendance : En amélioration

Le taux d'exploitation est passé de 110 %^(d) à 98 % entre les périodes 2008 - 2012 et 2015 - 2023.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

- (a) Lejeune *et al.*, 2022. L'épicéa wallon : état de la ressource en 2021. *Silva belgica*, 2,16-23. [🔗](#)
- (b) Filière Bois Wallonie, 2024. PanoraBois Wallonie. [🔗](#)
- (c) Thibaut *et al.*, 2007. État des lieux et perspectives du pin sylvestre en Wallonie. *Forêt wallonne*, 87, 7-19. [🔗](#)
- (d) Office économique wallon du bois, 2015. Panorabois Wallonie. [🔗](#)

Ressources utiles

- Indicateur "Bois rond : quantités enlevées par propriétaire". Eurostat. [🔗](#)
- Indicateur "Intensité d'utilisation des ressources forestières". OCDE. [🔗](#)
- SPW - DGO3 - DNF, 2015. Inventaire forestier wallon. Résultats 1994 - 2012. SPW Éditions : Jambes, Belgique. [🔗](#)
- Filière Bois Wallonie, 2024. PanoraBois Wallonie. [🔗](#)
- Pages internet relatives à l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie sur le Portail Environnement du SPW. [🔗](#)